

MANIPULATION EXTINCTEURS



RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Article R.4227-28 du Code du Travail: « L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs ».

Article R.4227-38 du Code du Travail: «Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premiers secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés ».

OBJECTIFS

- ◆ Identifier les causes de départ de feu dans l'établissement.
- ◆ Savoir donner l'alarme et transmettre l'alerte.
- ◆ Intervenir en respectant les règles de sécurité et la conduite à tenir.

CONTENU :

◆ INTRODUCTION - GENERALITES

◆ CAUSES D'UN INCENDIE

◆ DIFFERENTS TYPES DE FEU

- * Différences entre un feu et un incendie;
- * La combustion;
- * Le triangle du feu;
- * Les classes de feu;

◆ PROPAGATION DU FEU ET DANGERS

- * Différents modes de propagation du feu;
- * La fumée et ses dangers;
- * Les conséquences;

◆ LUTTE INCENDIE

- * L'évolution d'un incendie
- * Les modes d'extinction;
- * Que faire en cas d'incendie;
- * Les différents types d'extincteurs;

◆ EXERCICES SUR FEUX REELS AVEC UTILISATION DE TOUS TYPES D'EXTINCTEURS

- * Techniques d'approche et d'attaque des différentes classes de feu:
 - Extinction de feux secs/solides: bois, carton papier...
 - Extinction de feux gras/liquides: gazole, alcool, essence...
- * Prise en compte des moyens de l'entreprise;

METHODES - MOYENS PEDAGOGIQUES :

- ◆ Une solide expérience en formation et une pratique en manipulation d'extincteurs acquise avec les pompiers volontaires permettent à notre formateur d'apporter des réponses concrètes aux questions des stagiaires.
- ◆ S'appuyant sur des supports multimédia adaptés à la formation et de nombreux exercices pratiques, notre formateur met les stagiaires en situation à l'aide de mises en scène réelles.

PUBLIC CONCERNE :

- ◆ Tout le personnel de l'entreprise.

PRE-REQUIS: Aucun

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 10 personnes (maximum)

DUREE DE LA FORMATION : ½ jour (3 h30)

EVALUATION - REMARQUES :

- ◆ Cette formation peut être adaptée aux besoins spécifiques de l'entreprise.
- ◆ Cette formation est validée à travers une évaluation des acquis théoriques et pratiques.
- ◆ Une attestation de stage est remise en fin de session.

MOYENS DE SUIVI :

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.